

CONFERENCE / DEBAT GRAND PUBLIC

DIRECTIVES ANTICIPEES PARLONS-EN!



Pourquoi et
comment les
rédiger ?



REIMS

INSCRIPTION GRATUITE OBLIGATOIRE

Par tél : 03 88 75 06 34

AVEC LE CONCOURS DE :

URIOPSS



Grand Est



EREGE

Espace de Réflexion Eth que Grand Est

LA LOI CLAEYS-LEONETTI

La loi du 2 février 2016, dite loi Claeys-Leonetti, est venue renforcer l'aspect contraignant des directives anticipées.

L'Arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle de directives anticipées prévu à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique est un véritable guide pour la rédaction des directives anticipées, qui répond aux questions que vous vous êtes probablement déjà posées : A quoi sert une directive anticipée ? Comment les rédiger ? Avec qui ? Où les conserver (dossier médical partagé, médecin de ville, notaire, etc.) ? Quels liens avec la personne de confiance ? Il existe même des modèles de directives anticipées, selon que vous êtes bien portant ou déjà atteint d'une maladie grave.

Mais l'on a tous une histoire et il est important de pouvoir adapter nos directives anticipées à ce que nous vivons et ce que nous souhaitons.

Chaque soirée permettra de réfléchir ensemble à toutes ces questions, sans tabou et avec discernement. Des professionnels de la santé et du droit vous expliqueront en détails comment rédiger des directives anticipées, à quelles occasions elles sont prises en compte et dans quelles mesures. Puis un cas concret vous sera présenté afin que nous puissions réfléchir ensemble aux enjeux éthiques et que vous puissiez poser toutes les questions que vous souhaitez.

PROGRAMME

17H À 17H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

17H30 OUVERTURE DE LA JOURNÉE

- *Président (e) de la CRSA Grand Est ou son représentant*
- *Président (e) de la commission spécialisée « droits des usagers du système de santé » CRSA Grand Est*

18H À 19H PREMIÈRE PARTIE

- *présentation d'une situation concrète (apport du cadre juridique, médical et éthique)*

Intervenants :

- *M. Bruno PY, professeur de droit*
- *M. Alain LÉON, professeur de médecine, directeur du site d'appui de l'EREGE*

19H À 20H DEUXIÈME PARTIE

- *échanges avec le public*

20H CLÔTURE DE LA JOURNÉE

- *Président (e) de la CRSA Grand Est ou son représentant*
- *Président (e) de la commission spécialisée « droits des usagers du système de santé » CRSA Grand Est*

LE PUBLIC CIBLÉ

Le grand public
Les médecins généralistes

ACCÈS LIBRE SUR INSCRIPTION

Par tél : 03 88 75 06 34

► 9 JUIN 2022

Sur le campus de Sciences Po Reims,
1 Place Museux, 51100 REIMS
Amphithéâtre N° 1302

CRSA - *Conférence régionale de la santé et de l'autonomie*

EREGE - *Espace de réflexion éthique Grand Est*

URIOPSS - *Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux*